



Paris, le 14 mai 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Infinitis propose un pack "réglementation"

Premier groupement de CGPI, Infinitis poursuit son dynamisme et offre encore plus de services aux adhérents pour les accompagner dans toutes les domaines pour leur permettre d'exercer dans les meilleures conditions leur activité.

Pour répondre aux attentes des CGPI membres qui souhaitent être en parfait respect avec la réglementation, Infinitis a mis en œuvre un pack "réglementation" respectant certains process. Ce pack se compose d'un document de rentrée en relation, d'une lettre de mission, d'une lettre de suivi et d'un certain nombre de préconisations en terme de propositions faite à leur client

A ce jour, Infinitis compte 205 cabinets soit 313 CGPI adhérents. L'objectif 2012 est d'atteindre 300 cabinets adhérents afin de se rapprocher de son numerus clausus de 400 cabinets adhérents.

A propos d'Infinitis (www.infinitis.fr)

INFINITIS, lancé officiellement en janvier 2009 par Bruno Delpout, est un groupement de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, construit autour de trois valeurs essentielles : **Proximité, Indépendance et Compétence** et développant un concept unique.

Infinitis offre au CGPI un ensemble d'outils, de process et de services pour lui permettre d'exercer dans les meilleures conditions son activité avec un objectif principal : le développement commercial et la valorisation de son cabinet **sans remise en cause de son indépendance et sans aucune cession de pourcentage sur son chiffre d'affaires.**

Un ensemble de services à très forte valeur ajoutée permet de répondre aux quatre préoccupations majeures d'un cabinet de conseil en gestion de patrimoine, à savoir :

- ✓ la réduction des tâches administratives, le développement commercial, la réduction des charges fixes
- ✓ et l'accompagnement dans la mise en conformité par rapport à la réglementation.

Les grands principes :

- ✓ Chaque cabinet reste totalement indépendant et est libre de partir à tout moment sans contrainte.
- ✓ La rémunération du CGPI n'est pas impactée puisque le groupement a passé des accords avec les fournisseurs en contrepartie des services qu'ils apportent : Animation du réseau, back office de qualité pour fluidifier la gestion, contrôle des commissions, ...
- ✓ Aucune exclusivité n'est imposée c'est la raison pour laquelle des cabinets historiques ont rejoint le groupement (le plus ancien a 15 ans), ou des cabinets de taille significative (le plus important à 220 millions d'encours) ou des adhérents de Groupements purement associatifs pour compléter les services à leur disposition.
- ✓ des partenariats privilégiés avec les principaux prestataires de services auprès de la profession (Harvest, CGPA,...) ont été pris, ce qui permet de réduire sensiblement le coût des charges fixes des cabinets adhérents.